



Perte d'emploi et embauche

Par **Jose**, le **15/02/2008 à 14:34**

Bonjour:

Nous sommes quatre personnes en attente du règlement et de la décision de dépôt de bilan qui doit intervenir le 27/02/2008 au tribunal de commerce.

Notre activité est suspendue depuis décembre 2007.

dans le personnel en attente du jugement deux personnes ont des propositions d'embauche immédiates qu'ils ont démarché eux mêmes.

donc ma question.

Doivent ils attendre la décision et le licenciement possible dont le dénouement peut intervenir vers la mi Mars?

ou ont ils une possibilité de se faire engager même a temps partiel par une autre entreprise sans perdre leurs droits par rapport aux licenciement et au règlement par la liquidation de l'entreprise.

Merci beaucoup de votre réponse,

Je suis certain que vous nous permettez voir notre avenir plus sereinement

Barreto-Mecha José